

ÉTAPES-CLÉS – ORGANISATION DE VOTRE STAGE

Le stage dure un minimum de 4 mois.

Les conditions de réalisation du stage sont les suivantes :

- le stage peut s'effectuer :
 - ✓ **pour les étudiants en situation d'emploi**, dans leur milieu de travail et peut être étalé sur les 18 mois de la formation (par exemple : 1,5 jour/semaine sur 18 mois);
 - ✓ **pour les étudiants qui ne sont pas en situation d'emploi**, il est préférable de le réaliser dans 16 semaines, à temps complet
- le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage agréé par le DGEPS.

Le stage devra débuter au plus tard après le module 3. La première étape consiste pour chacun à mettre à jour son curriculum vitae (2 pages) et à rédiger une lettre de motivation qui répond à 3 questions :

- 1) Quels sont les domaines de la qualité et de la sécurité qui m'intéressent?
- 2) Quels sont mes objectifs d'apprentissage?
- 3) Quelles sont mes perspectives de carrière d'ici 5 ans?

Veillez prendre note que pour susciter et attirer l'attention de l'organisme visé dans le but d'obtenir un stage, l'étudiant doit prêter **une attention particulière à la rédaction de sa lettre de motivation et de son CV**. Il est donc fortement recommandé d'adapter ces documents selon l'institution et le type de stage visés.

L'étudiant QUÉOPS-i identifie avec l'aide du coordonnateur de stage également 2 milieux de stage qui l'intéressent. Il complète la fiche d'information (**Formulaire 1 - Fiche d'information**).

La fiche d'information, le CV et la lettre de motivation sont transmis par courrier électronique au coordonnateur des stages. Ce dernier, sur réception de ces documents, communique avec les établissements sélectionnés par l'étudiant et leur soumet la demande de candidature.

Les étudiants pourraient avoir à rencontrer 2 à 3 milieux de stage avant de faire leur choix définitif de stage qui se fera d'un commun accord entre le futur maître de stage et le stagiaire.

La planification du stage, comprenant le projet d'intervention, doit être finalisée au cours du module 3. Pendant le module 2, l'étudiant devra présenter une ébauche des objectifs du stage comprenant les activités en lien avec ceux-ci ainsi que le projet d'intervention sur lequel il va travailler. L'étudiant doit donc proposer un plan de travail détaillé pour la

M.Sc. GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

réalisation de son projet. Tous ces éléments doivent être approuvés par le maitre de stage et le directeur de travail dirigé.

Après réception du pré-plan d'apprentissage, le coordonnateur des stages propose à chaque étudiant le nom et les coordonnées de son directeur de travail dirigé. Il est conseillé de prendre contact avec lui dans la semaine qui suit afin de finaliser le plan d'apprentissage en lien avec le projet d'intervention.

Le processus d'intégration est guidé par le plan d'apprentissage et le projet d'intervention développé par le stagiaire et approuvé par son maitre de stage et le directeur de travail dirigé.